

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2014

---

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD355

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

### AVANT L'ARTICLE 33

Compléter l'intitulé du chapitre II du titre V par les mots :

« et relatives à l'urbanisme ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par référence à l'amendement CD 340 de la rapporteure et de M. Philippe Bies, portant article additionnel après l'article 36 et créant un outil complémentaire de protection des espaces naturels et des espèces : les espaces de continuités écologiques.